

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 2 MAI 2022

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 2 mai 2022 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez
M. Peter Buzzell	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Francis Favreau dépose un document concernant l'utilisation de mode d'éclairage polluant et détruisant le ciel étoilé et la paix nocturne.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-05-02/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

2022-05-02/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 ;

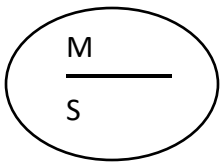
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 avril 2022.

5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2022-05-02/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'avril et d'autoriser le greffier-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.



PROCÈS-VERBAUX



6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la mairesse fait son rapport incluant le rapport de la MRC.

6.2 **Comités externes** :

- 1) Incendies : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 2) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 3) TCCC : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 4) Comité des loisirs de Stanhope : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.

6.3 **Services internes** :

- 1) Voirie, aqueduc, égout : Aucun suivi.
- 2) CCU : Aucun suivi.
- 3) Loisirs : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 5) Comité milieu de vie : Aucun suivi.

6.4 **Rapport du Directeur général**

Monsieur Sylvain Benoit, directeur général fait son rapport.

7.0 TRÉSORERIE :

7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

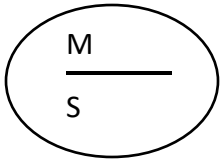
2022-05-02/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le greffier-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 9090 à 9117 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 100 369,06 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Le greffier-trésorier dépose le rapport financier au 30 avril 2022.

Le greffier-trésorier dépose le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2021.



PROCÈS-VERBAUX



7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ DES LOISIRS DE DIXVILLE POUR LA FÊTE NATIONALE 2022

2022-05-02/5

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dixville avait prévu un budget de 1 500 \$ pour le comité des loisirs de Dixville afin d'organiser diverses activités ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de Dixville demande 500 \$ afin d'organiser une activité dans le cadre de la Fête Nationale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'octroyer un montant de 500\$ au comité des loisirs de Dixville pour l'activité de la Fête nationale.

7.3.2 EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE REMPLAÇANTE POUR LES VACANCES D'ÉTÉ

2022-05-02/6

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit trouver quelqu'un pour assurer le remplacement durant un congé prévu cette année ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'engager Mme Kristine Côté pour le remplacement des vacances estivales à un taux horaire de 23 \$.

7.3.3 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SPECTACLE ACCRO À LA VIE

2022-05-02/7

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes de Coaticook organise la 10^e édition du spectacle Accro à la vie afin d'amasser des fonds pour aider à la prévention du suicide ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à majorité d'offrir une commandite de 50 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook afin d'aider à la prévention du suicide.

Votes

Pour (5) : Teddy Chiasson, Danielle Lamontagne, Peter Buzzell, Fernando Sanchez et Anthony Laroche

Contre (1) : Roger Heath

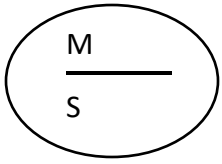
7.3.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ DES LOISIRS DE STANHOPE

2022-05-02/8

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de Stanhope a bénéficié d'une subvention pour faire l'achat de jeux, mais que la subvention ne couvre qu'une partie du coût d'achat

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de Stanhope offre de partager les jeux avec le comité des loisirs de Dixville sur demande ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de rembourser au comité des loisirs de Stanhope environ la moitié du montant à leur charge, soit un montant de 400 \$.



PROCÈS-VERBAUX



8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX 2022-05-02/9

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dixville reconnaît que l'organisation du travail, les pratiques de gestion, les conditions d'emploi et les relations sociales doivent favoriser la santé tant physique que psychologique des personnes qui y œuvrent;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de gestion des risques psychosociaux, tel que présenté.

8.2 CHANGEMENT DE NOM DE LA RUE PRINCIPALE DANS LE HAMEAU DE STANHOPE POUR LE CHEMIN NELSON 2022-05-02/10

CONSIDÉRANT QUE plusieurs problèmes sont soulevés dans le secteur de Stanhope considérant les noms de rue qui sont mélangeants, principalement pour la rue Principale de Dixville et le chemin de Stanhope Coaticook qui sont physiquement la même rue, mais séparé par les limites administratives des deux territoires ;

CONSIDÉRANT QU'il est de plus en plus fréquent que le courrier de Poste Canada soit retourné considérant la confusion que créent ces deux noms de rues, ainsi que des problèmes de localisation d'adresses par les services de sécurité civile ;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie recommande aux deux municipalités de modifier les adresses du secteur afin de permettre aux services d'urgence d'agir rapidement lors d'appel de résidents ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de modifier le nom de la rue Principale pour la nommer chemin Nelson et d'en faire la demande à la commission de la toponymie du Québec afin d'officialiser le nouveau nom de la rue. Cette proposition est conditionnelle à ce que la Ville de Coaticook nomme également cette voie de circulation, chemin Nelson.

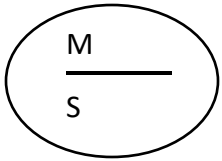
8.3 MODIFICATION DE L'ORDONNANCE DES MESURES DE GARDE DU CHIEN DÉCLARÉ DANGEREUX DANS LA RÉOLUTION 2022-04-04/12 2022-05-02/11

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déclaré un chien potentiellement dangereux ;

CONSIDÉRANT QUE lors du conseil municipal du 4 avril 2022, des mesures de garde pour ce chien ont été adoptées ;

CONSIDÉRANT QUE 8 de ces mesures sont obligatoires dans le cadre du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r.1) et par le Règlement 224-21 RM410 ;

CONSIDÉRANT QUE 2 de ces mesures sont proposées par la SPA Estrie et donc facultatives ;



PROCÈS-VERBAUX



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à majorité de modifier l'ordonnance des mesures de garde en retirant une des 2 mesures facultatives. L'autre mesure facultative no.10, concernant la consultation d'un intervenant canin est conservée à titre de recommandation. La présente résolution ne modifie pas les mesures de garde obligatoires déjà imposées ni la déclaration de chien potentiellement dangereux.

Votes

Pour (5) : Teddy Chiasson, Peter Buzzell, Roger Heath, Fernando Sanchez et Anthony Laroche

Contre (1) : Danielle Lamontagne

8.4
2022-05-02/12

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2021 EN PRÉVENTION INCENDIE

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Dixville prend en compte le rapport annuel pour l'année 2021 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en avril dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

SUR PROPOSITION de monsieur le conseiller Teddy Chiasson,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

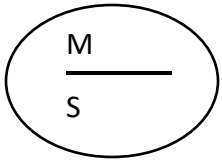
- ▶ d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2021, tel que présenté ;
- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

8.5
2022-05-02/13

ADOPTION DES PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET DES RUES DE L'ÉGLISE ET CHAMPAGNE – AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR AFFICHER UN APPEL D'OFFRES SUR LE SITE SEAO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dixville a mandaté la firme St-Georges Structures et civil pour élaborer les plans et devis pour la réfection des infrastructures des rues de l'Église et Champagne ;

CONSIDÉRANT QUE la firme St-Georges Structures et civil a présenté des plans et devis pour aller en appel d'offres publiques ;



PROCÈS-VERBAUX



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'adopter les plans soumis et d'autoriser le Directeur général à lancer un appel d'offres sur le SEAO afin de recueillir des soumissions pour les travaux de réfection des rues de l'église et Champagne. Les résultats de l'appel d'offres seront présentés au prochain conseil municipal.

8.6 DEMANDE D'AUTORISER LE JEU LIBRE DANS LES RUES DE L'ÉGLISE ET CHAMPAGNE

2022-05-02/14

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu concernant l'idée de permettre le jeu libre ou d'établir des rues partagées sur les rues de l'Église et Champagne ;

CONSIDÉRANT QU'aucune décision n'a été prise à ce sujet ;

Le sujet est reporté.

8.7 PRÉSENTATION DU PROJET ÉLABORÉ PAR LE COMITÉ DES LOISIRS DE DIXVILLE- DEMANDE À PRIMA

2022-05-02/15

CONSIDÉRANT QUE le comité des loisirs de Dixville a présenté un projet d'aménagement du parc Cushing, incluant notamment un pavillon, des panneaux d'interprétation, un abreuvoir et des tables à pique-nique ;

CONSIDÉRANT QUE le projet serait admissible à une subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés ;

Le conseil aime le projet, mais l'approbation est reportée au prochain conseil, lorsque le projet sera précisé et mis par écrit ;

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement

10.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-05-02/16

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 22h45.

Greffier-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.